

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

109

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

vosre résultat total est

92/100

92 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de rémunération par CSP
(avant seuil de performance)

moins de 30 ans 30 ans 40 à 49 ans 50 ans et plus

nc nc nc nc nc

vosre résultat final est
écart favorable aux hommes

2,2%

vosre note obtenue est

37/40

ouvriers

nc 13% -18,4% -8,7%

employés

techniciens et agents de maîtrise

nc nc 33,2% 7,7%

ingénieurs et cadres

nc nc -5,4% 10,3%

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



votre résultat en pourcentage est de 3%, la note obtenue avant prise en compte des mesures de correction est de 25/35
 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.

** L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes tandis que l'écart de rémunération est en faveur des hommes, donc l'écart de taux d'augmentations est considéré comme une mesure de correction. La note obtenue est de 35/35.

INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉS AUGMENTÉS DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ



INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

